



Communiqué

Tarifs de l'électricité 2023

Hausse limitée compte tenu des circonstances

Malgré la hausse vertigineuse des prix de l'électricité sur le marché suisse, la Municipalité de Lausanne parvient à limiter son impact sur les tarifs des Services industriels de Lausanne. En effet, avec une hausse de 1200% en dix-huit mois sur le marché suisse, le tarif intégré hors taxes pour le Profil Simple nativa® augmente de 35%, soit de 6,6 ct/kWh à partir du 1^{er} janvier 2023. Toutes taxes comprises, la hausse à Lausanne est de 26%. Par ailleurs, en encouragement à la production renouvelable, le tarif de rachat de l'énergie solaire auprès des particuliers augmente de 70%.

Depuis le début de l'année 2022, les prix de l'électricité sur les marchés internationaux ont décuplé. Grâce à une stratégie d'approvisionnement à long terme et un approvisionnement propre de près de la moitié de l'énergie distribuée, entre la production de l'ouvrage hydraulique de Lavey et solaire de SI-REN et une bonne collaboration avec TRIDEL SA, la Municipalité de Lausanne est parvenue à limiter à 26% (TTC) la hausse sur les tarifs de l'électricité 2023 à Lausanne, et à 35% HT pour toute sa zone de desserte. Ces hausses sont importantes, mais la Municipalité met tout en œuvre pour continuer de les limiter dans un marché exceptionnellement élevé.

Dès le 1^{er} janvier 2023, les différentes composantes des tarifs de l'électricité - l'énergie, le réseau et les taxes - vont évoluer de la manière suivante:

Coûts de l'énergie

- Le prix de l'énergie électrique pour le Profil Simple nativa® augmente de 6,32 ct/kWh, passant ainsi de 6,2 ct/kWh à 12,52 ct/kWh.

Utilisation du réseau

- Les coûts d'acheminement du courant sur le réseau local augmentent en moyenne de 0,26 ct/kWh pour le tarif Profil Simple nativa®, pour s'établir à 12,8 ct/kWh, principalement en raison d'une augmentation des coûts liés au réseau national de transport, facturés par Swissgrid.

Taxes fédérales, cantonales et communales

- La taxe communale lausannoise finançant l'éclairage public reste à 1,0 ct/kWh.
- Les taxes lausannoises pour le Fonds pour le développement durable (FDD) et le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE) restent toutes deux à 1,84 ct/kWh
- Les autres taxes fédérales, cantonales et communales restent aussi identiques.

Pour un logement moyen consommant environ 2500 kWh/an, cette hausse correspond à CHF 185,20 TTC sur l'année.

Tarif de reprise de l'énergie

Pour les productions d'origine photovoltaïque, le tarif de reprise avec garantie d'origine passe de 10,2 ct/kWh à 17,8 ct/kWh pour les installations dont la puissance installée est inférieure ou égale à 30 kW. Pour celles dont la puissance installée est comprise entre 30 et 500 kW, celui-ci passe de 7,7 ct/kWh à 16,6 ct/kWh.

Ainsi, le soutien historique de Lausanne pour les petits producteurs continue et se renforce. En effet, outre l'augmentation conséquente du tarif de reprise dès 2023, la Ville s'engage pour les dix prochaines années à garantir un tarif de reprise minimum de 10 ct/kWh pour les installations dont la puissance installée est inférieure ou égale à 30 kW, afin d'apporter de la sécurité pour les personnes souhaitant investir dans cette énergie.

Pour rappel, les SiL approvisionnent en électricité au détail les communes de Lausanne, Jouxten-Mézery, Prilly, Saint-Sulpice, Le Mont-sur-Lausanne, Epalinges et Collonges (VS).

La Municipalité de Lausanne

Fiches tarifaires complètes sur www.lausanne.ch/tarifs-electricite

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Xavier Company, directeur des Services industriels de Lausanne, 021 315 82 00**
- **Enrique Wunderlin, responsable de la division approvisionnement des SiL, 021 315 81 09**

Lausanne, le 31 août 2022